

Buc, le 1^{er} avril 2015

**Conseil municipal du 30 mars 2015
COMPTE RENDU**

<p align="center">DATE DE LA CONVOCAATION</p> <p align="center">24 mars 2015</p>	<p>L'an deux mille quinze Le 30 mars à vingt heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Thierry Paris en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LE RUDULIER, Maire.</p>
<p align="center">DATE D'AFFICHAGE</p> <p align="center">24 mars 2015</p>	<p>Présents : M. LE RUDULIER Jean-Marc, Mme ESPINOS Juliette, M. PESSEY Jean-Luc, M. MATHEY Nicolas, Mme GAULIER Françoise, Mme CHABILAN Myriam, Mme LEON Annick, M. BERTHELOT Jean-Paul, Mme LE DANTEC Catherine, Mme SUTY Sylvie, Mme RENAUDIN Christelle, M. DE LARMINAT Sébastien, M. JOURDAN Rémy, M. CHAMBON Grégoire, M. HAMIACHE Emmanuel, Mme WEISS Lorraine, M. FUSCO Jean-François à partir de la délibération 2015-30-03/02, M. HUYNH Dominique à partir de la délibération 2015-30-03/02, Mme MORELLI Elisabeth, M. DANJOU Jean-Marie, M. HILAIRE Jean-Christophe, M. GRASSET Stéphane, Mme PLANTIER Sylvie, M. COLLEEMALLAY John, M. HULLOT Thierry,</p>
<p align="center">NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29</p>	<p>Excusés représentés : Mme DUPRIET Rina donne procuration à M. BERTHELOT Jean-Paul, Mme GOURLAY Tiphaine donne procuration à Mme CHABILAN Myriam, M. DUTRUC-ROSSET Georges donne procuration à M. LE RUDULIER Jean-Marc, Mme DESCHAMPS Jacqueline donne procuration à Mme ESPINOS Juliette</p>
<p align="center">DATE DE LA PUBLICATION</p> <p align="center">2 avril 2015</p>	

Mme LEON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Election du secrétaire de séance

Décisions du Maire

15-09	19/01/2015	Renouvellement du contrat de maintenance Magnus Paie et Finances pour une durée de 3 ans à compter du 1/01/2015 et pour un montant annuel de 5 378,03 € HT soit 6453,64 € TTC.
15-10	19/01/2015	Renouvellement du contrat « assistance et télémaintenance » Magnus Paie et Finances pour une durée de 3 ans à compter du 1/01/2015 et pour un montant annuel de 468,38 € HT soit 562,06 € TTC.
15-11	20/01/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n°2 au contrat n°40.030.07.13 avec l'entreprise TOURNOIS pour la vérification du matériel d'extraction désenfumage pour le parking de l'Orée du Bois, pour un montant annuel de 353,00 € HT soit 423,60 € TTC.
15-12	20/01/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n° 1 avec l'entreprise EDM pour la vérification d'une porte basculante modèle DBM (Doitrand) pour le parking de l'Orée du Bois, pour un montant annuel de 195,00 € HT soit 234,00 € TTC.
15-13	22/01/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLAS le marché n°14-23 relatif aux travaux de remplacement du tronçon d'assainissement le long du chemin des Boulangers pour un montant de 12 223,50 € HT soit 14 668,20 € TTC.
15-14	22/01/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec les sociétés COLAS et BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES le marché n°14-24 relatif aux travaux d'aménagement de la contre-allée du chemin de Villaroy respectivement pour le lot n°1 "Voirie" pour un montant de 229 820,50 € HT soit 275 784,60 € TTC et pour le lot n°2 "Eclairage" pour un montant de 19 839,60 € HT soit 23 807,52 € TTC.
15-15	26/01/2015	Renouvellement d'une concession de 30 ans pour M. HENAUULT
15-16	26/01/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'Association Cap'Vavances la réservation d'un séjour pour 50 personnes au Village Vacances Chapelle des Bois - 25240 CHAPELLE-DES-BOIS du 26 septembre au 3 octobre 2015 dans le cadre "séjours ANCV" à destination des seniors bucois. Montant 435,00 € par personne (hors assurance-taxe séjour- options-chambre particulière). Un acompte de 30 % du montant total estimé sera versé à la confirmation, le solde à la fin du séjour.
15-17	26/01/2015	Tarifification des séjours ANCV CHAPELLE DES BOIS
15-18	27/01/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la société JMB Productions pour le spectacle de Jean-Marie Bigard dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016 pour un montant de 15 825 € TTC.
15-19	29/01/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec la Sté Octarine Productions d'un montant de 1190 € pour une animation musicale le jeudi 12 mars 2015 de 19h30 à 24 h pour le dîner à thème Carnaval seniors
15-20	29/01/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de coréalisation avec l'association "Théâtre des Deux rives" pour le spectacle "Le Malade imaginaire" dans le cadre de la saison culturelle 2014-2015. Les recettes seront partagées entre la Commune (20%) et l'association (80%).

15-21	06/02/2015	Signature avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'un protocole d'accord pour la mise à disposition d'un avocat chargé d'assister la Commune dans le cadre d'un dossier contentieux
15-22	05/02/2015	Signature avec la société QUALICONSULT - Agence de Saint Quentin en Yvelines - Parc Ariane - Bât Vénus - 2, rue Hélène Boucher - 78280 GUYANCOURT Cedex représentée par Monsieur Luc BESEGAI, d'une mission d'assistance à l'élaboration du dossier AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) dans divers bâtiments Communaux à Buc pour un montant de 9 150,00 € HT soit 10 980,00 € TTC.
15-23	05/02/2015	Signature avec la société QUALICONSULT - Agence d'Yvelines - Parc Ariane - Bât Vénus - 2, rue Hélène Boucher - CS 90430 - 78284 GUYANCOURT représenté par Monsieur CORUBLE Samuel, d'un avenant n° 1 à la convention n° 177 78 12 00 325 précitée pour un montant de 255,00 € HT soit 306 € TTC
15-24	05/02/2015	Signature avec la société SEVESC - 4 rue Edouard Branly - Bât Hermes II - 78190 TRAPPES représentée par Monsieur STERIN, Chef du Service Distribution d'un contrat pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie (74 appareils), pour un montant annuel de (75 x 127,74 € HT) = 9 580,05 € HT soit 11 496,06 € TTC.
15-25	09/02/2015	Signature d'une convention avec l'association PERISCOLA domiciliée 76, rue du 8 mai 1945, 91300 MASSY, représentée par M. Paul FARNET en qualité de président pour l'animation d'atelier de découverte de l'informatique sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 5 janvier 2015 au 13 février 2015. Montant de la prestation : 702 € TTC.
15-26	11/02/2015	Signature d'une convention avec l'association LA CROIX ROUGE domiciliée 98 rue Didot 75 694 PARIS Cedex 14, représentée par M. Jean-Pierre GOUPIL en qualité de président de l'unité locale, pour l'animation d'une initiation aux gestes de premiers secours pour les membres du CMJ le mercredi 25 mars 2015 de 16h à 17h30. Montant de la prestation : 70 € TTC, soit 10 € par personne
15-27	13/02/2015	Signature d'une convention avec la société Côté Découvertes concernant la classe de découverte du 31 mai au 5 juin 2015 pour l'école élémentaire Louis Blériot (CP/CE1/CE2) Montant total : 22 300,00€
15-28	13/02/2015	Signature d'une convention avec l'association PEP78 concernant la classe de découverte du 26 mai au 2 juin 2015 pour l'école élémentaire Pré St Jean (CM2) Montant total : 15 150,20 €
15-29	17/02/2015	Renouvellement d'une concession de 15 ans pour la famille SUBIRANA
15-30	19/02/2015	Signature d'une convention avec l'association MELI MELO 51-53 rue Rémont - VERSAILLES, représentée par M. Laurent SEINGIER codirecteur, pour l'animation d'ateliers de cirque durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 5 janvier au 13 février 2015. Montant : 1 200€ TTC
15-31	19/02/2015	Signature d'une convention avec l'association PEP78 concernant la classe de découverte du 27 mai au 29 mai 2015 pour les écoles élémentaire et maternelle Louis Clément (Grande Section et CP) Montant total : 9933,20€

15-32	23/02/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Arnoux Assur (courtier pour Circles Group) l'offre d'assurance annulation concernant la Nuit de l'Opéra du 27 juin 2015
15-33	25/02/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de coréalisation avec l'association Versailles Jazz Festival pour le concert du Dmitry Baevsky Quartet dans le cadre de la saison culturelle 2014-2015
15-34	25/02/2015	Signature avec la société "Les SAVANTS FOUS », domicilié 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES, représentée par Monsieur Laurent LAVOCAT en qualité de gérant, le contrat d'animation d'atelier scientifique durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 2 mars 2015 au 17 avril 2015. Montant de la prestation : 2 240€ T.T.C
15-35	05/03/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLAS l'avenant n°1 au marché n°14-24 - lot 1 "Aménagement de la contre-allée du chemin de Villaroy - Voirie" pour un montant de 33 514,00 € HT soit 40 216,80 € TTC concernant des travaux supplémentaires.
15-36	06/03/2015	Signature avec Monsieur Ludovic GAUDRIAULT, domicilié 3 quater rue Alsace Lorraine, 78530 BUC, le contrat d'animation d'atelier de tennis durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 2 mars 2015 au 17 avril 2015. Montant de la prestation : 936€ T.T.C
15-37	06/03/2015	Signature avec l'association "Solid'event », domiciliée 5 allée du Queyras, chez Mme FROMHEIM, 78180 MONTIGNY LE BX, représentée par Madame Nathalie DELAFOY-GAUMONT en qualité de présidente, le contrat d'animation d'atelier poterie durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 2 mars 2015 au 17 avril 2015. Montant de la prestation : 2 240€ T.T.C
15-38	06/03/2015	Signature d'une convention avec Madame JACQUET, intervenante dans des ateliers culinaires, concernant les ateliers Culinaires durant les Temps d'Activités Périscolaires sur le temps méridien dans les accueils de loisirs de la commune sur la période du 2 mars 2015 au 17 avril 2015 Montant total : 1 540€
15-39	09/03/2015	Signature d'une convention avec l'association MELI MELO domiciliée 51-53 rue Rémont 78000 VERSAILLES, représentée par M. Laurent SEINGIER en qualité de co-directeur, le contrat d'animation d'atelier de cirque durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 2 mars 2015 au 17 avril 2015. Montant de la prestation : 1 200€ T.T.
15-40	09/03/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec La Théière Gourmande la convention de mise à disposition temporaire du domaine public pour la tenue d'un stand de restauration pour la Nuit de l'Opéra le 27 juin 2015.
15-41	12/03/2015	Signature d'une convention avec l'association DONNEZ LEUR DES AILES concernant une représentation musique lors du carnaval du 21 mars 2015 dans le parc du Château de Buc Montant total : 1 500,00€

2015-03-30/01 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2015

Rapporteur M. le Maire

Vu la séance du Conseil Municipal du 2 février 2015,

Vu le projet de procès-verbal établi,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à 26 voix pour et une voix contre (Mme PLANTIER),

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2015.

2015-03-30/02 Approbation du compte administratif 2014 de la Commune et affectation du résultat de l'exercice 2014

Rapporteur : M. PESSEY

Vu le compte de gestion établi par le Trésorier Principal,

Après examen du Compte Administratif 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à 23 voix pour, une abstention (M. COLLEMALLAY), 4 voix contre (Mme MORELLI Elisabeth, M. DANJOU Jean-Marie, M. HILAIRE Jean-Christophe, M. GRASSET Stéphane), Mme PLANTIER ne prenant pas part au vote.

SE PRONONCE sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice considéré,

DONNE ACTE au Maire de la présentation suivante du compte administratif :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS
Section de fonctionnement	12 547 482,90€	14 875 566,58€	2.328.083,68€	1 035 352,14€
Section d'investissement	4 252 808,25€	6 678 269,75€	2 425 461,50€	- 1 788 486,12€
Restes à réaliser d'investissement	2 284 456,72€	657 697,50€		

L'excédent global de clôture en section de fonctionnement (=résultat à affecter) est de 3 363 435,82€.

L'excédent global de financement de clôture en section d'investissement est de 636 975,38€.

L'excédent global de clôture total est de : 4 000 411,20€

L'état de restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de 1 626 759,22€.

CONSTATE que les résultats des opérations sont identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Principal,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Principal.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉCIDE, après avoir voté le compte administratif 2014 de la commune, l'affectation du résultat constaté en section de fonctionnement de la façon suivante :

- 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : affectés en section d'investissement (couverture du besoin de financement global de la section) : 989 783,84€
- 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : affectation en réserves : 800.000€
- 002 : résultat reporté : 1 573 651,98€

DIT que les crédits ainsi affectés seront repris au budget 2015 de la commune lors du budget supplémentaire.

2015-03-30/03 Approbation du compte administratif 2014 du service de l'assainissement et affectation du résultat de l'exercice 2014

Rapporteur : M. PESSEY

Vu le compte de gestion établi par le Trésorier Principal,

Après examen du compte administratif 2014 du service d'assainissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme PLANTIER ne souhaitant pas prendre part au vote).

SE PRONONCE sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par le Maire,

DONNE ACTE au Maire de la présentation des résultats qui est faite comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTATS EXERCICE	RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTEES
Section d'exploitation	162 387,14€	106 746,52€	- 55 640,62€	72 173,00€
Section d'investissement	66 643,30€	83 194,10€	16 550,80€	126 994,04€

L'excédent global de clôture en section d'exploitation (= résultat à affecter) est de 16 532,38€.

Le résultat global de clôture en section d'investissement est de 143 544 ,84€.

L'excédent global de clôture total est de : 160 077,22€

Des restes à réaliser sont constatés en dépenses : 100 902,40€.

CONSTATE que les résultats des opérations sont identiques à ceux du compte de gestion de la Trésorerie Principale,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Principal,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

PRECISE :

- que les résultats excédentaires de la section d'exploitation sont affectés sur la même section (compte 002) : 16 532,38€

- que les résultats excédentaires de la section d'investissement seront repris au compte 001 : 143.544,84€

2015-03-30/04 Modification des modalités de cession à la Commune du parking public situé au niveau n-1 de l'immeuble « Le Green I »

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L. 1111-1,

Vu la convention publique d'aménagement signée entre la Commune de Buc et la SARRY 78 le 11 mai 2005, pour l'aménagement du quartier du Cerf-volant à Buc, et notamment son titre III,

Vu l'avis de France Domaines,

Considérant qu'en application du titre III de la convention précitée, ce parking, situé au niveau -1 de l'immeuble « Le Green I », constitue un ouvrage qui doit être retourné à la Commune,

Vu la délibération n°2014-09-22/04 du 22 septembre 2014, prévoyant le retour à la commune à titre gracieux,

Considérant que depuis la réforme de la TVA immobilière, la cession à titre gratuit ne peut avoir lieu,

Considérant, en conséquence, la nécessité de délibérer à nouveau,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir 33 places de stationnement situées au niveau n-1 de l'immeuble Green I, sis 1435 rue Louis Blériot, pour un montant de 198 000 € TTC.

AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces places de stationnement.

2015-03-30/05 Cession à titre onéreux à la Commune du parking public situé au niveau n-1 de l'immeuble « L'orée du Bois »

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L. 1111-1,

Vu la convention publique d'aménagement signée entre la Commune de Buc et la SARRY 78 le 11 mai 2005, pour l'aménagement du quartier du Cerf-volant à Buc, et notamment son titre III,

Vu l'avis de France Domaines,

Considérant qu'en application du titre III de la convention précitée, ce parking, situé au niveau -1 de l'immeuble « L'Orée du Bois », constitue un ouvrage qui doit être retourné à la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir 55 places de stationnement situées au niveau n-1 de l'immeuble L'Orée du Bois, sis 1571 rue Louis Blériot, pour un montant de 330 000 € TTC.

AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces places de stationnement.

2015-03-30/06 Cession à la Commune à titre onéreux du parking situé au niveau n-1 et -2 sous la placette située en limite de l'immeuble « Le Greenwood »

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L. 1111-1,

Vu la convention publique d'aménagement signée entre la Commune de Buc et la SARRY 78 le 11 mai 2005, pour l'aménagement du quartier du Cerf-volant à Buc, et notamment son titre III,

Vu l'avis de France Domaines,

Considérant qu'en application du titre III de la convention précitée, le parking situé au niveau A-1 de l'immeuble « Le Greenwood » constitue un ouvrage qui doit être retourné à la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir 28 places de stationnement situées aux niveaux n-1 et n-2 sous la placette en limite de l'immeuble Le Greenwood, sis 1458 rue Louis Blériot, pour un montant de ne pouvant excéder 5.000€ HT la place, soit un montant total maximum de 168.000€ TTC.

AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces places de stationnement.

2015-03-30/07 Convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour la PSU de la crèche familiale

Rapporteur : Mme CHABILAN

Considérant que la précédente convention d'objectifs et de financement, signée avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, qui définissait et encadrait les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique pour la crèche familiale de Buc est arrivée à échéance le 31 décembre 2014,

Considérant qu'il convient pour la Commune de poursuivre le partenariat engagé depuis 2001 avec la CAFY au regard des actions menées en direction des enfants et des jeunes,

Considérant que cette nouvelle convention couvre une période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018,

Vu le projet de convention adressée par la CAFY à cet effet,

Vu l'avis favorable de la commission « Petite enfance, Famille, Intergénérationnel » du 15 janvier 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement 2015-2018, telle qu'annexée à la présente délibération, définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique pour la crèche familiale

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

2015-03-30/08 Convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour l'aide spécifique aux rythmes éducatifs

Rapporteur : Mme GAULIER

Vu la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013,

Vu les décrets relatifs à l'organisation des rythmes scolaires des 24 janvier 2013 et 7 mai 2014,

Vu la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales concernant l'aide spécifique rythmes éducatifs,

Considérant que cette convention couvre une période de trois ans allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement 2014-2017, telle qu'annexée à la présente délibération, définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de l'aide spécifique rythmes éducatifs

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

2015-03-30/09 Protocole d'accord avec la SARL « les Demeures du Haras » - Participation financière aux travaux d'extension du réseau communal d'assainissement de la rue du Haras

Rapporteur : M. PESSEY

Considérant que la SARL « les Demeures du Haras » a déposé un permis de construire pour la construction de 7 maisons individuelles dénommée « les Demeures du Haras » accordé par la Commune le 15/02/2011,

Considérant que la délivrance du permis de construire en zone d'assainissement collectif a entraîné la réalisation de travaux d'extension du réseau communal d'eaux pluviales et d'eaux usées afin de permettre le raccordement des futures habitations dans de bonnes conditions,

Considérant qu'au vu le coût important des travaux s'expliquant notamment par les sur profondeurs engendrées par l'extension du réseau gravitaire d'assainissement, la Commune et le constructeur se sont rapprochés pour convenir d'une participation aux travaux,

Vu le courrier signé le 3 mars 2014, par lequel le promoteur s'est engagé à verser à la Commune la somme de 30 000 €,

Considérant la nécessité d'établir un protocole constatant la créance s'agissant d'une pièce justificative nécessaire à l'encaissement de la somme pour le compte de la Commune,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du protocole d'accord à intervenir avec la SARL « Les Demeures du Haras », ayant pour objet de permettre le versement par le promoteur à la Commune de la somme de 30.000€.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous les documents qui s'y rapportent en vue de sa mise en application.

2015-03-30/10 Création des emplois saisonniers 2015

Rapporteur M. le Maire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu son article 34 donnant compétence à l'organe délibérant de créer ou supprimer les emplois,

Considérant donc qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 4 mars 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mme MORELLI Elisabeth, M. DANJOU Jean-Marie, M. HILAIRE Jean-Christophe, M. GRASSET Stéphane, Mme PLANTIER Sylvie, M. COLLEEMALLAY John)

DECIDE la création de postes d'agents saisonniers pour 2015

- un poste d'adjoint administratif de 2ⁱe classe pour une période de 4 semaines maximum au mois de juillet.
- un poste d'adjoint technique de 2ⁱe classe pour les services techniques au mois de juillet.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2015

2015-03-30/11 Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de la 22^{ème} édition du Festival de la BD

Rapporteur : Mme ESPINOS

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Buc organisera en octobre 2015 la 22^{ème} édition de son Festival B.D. Buc,

Considérant la possibilité de subventionnement de l'événement par la DRAC Ile-de-France,

Considérant le projet de demande de subvention,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la DRAC Ile-de-France afin de soutenir financièrement la 22^{ème} édition du Festival B.D. Buc.

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention auprès de la DRAC Ile-de-France et à signer tous documents en rapport avec le dossier.

2015-03-30/12 Modification des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Lycée Franco-Allemand et du Collège Martin Luther King désignés en application du décret 2014-1236 du 24-10-14

Rapporteur : M. le Maire

Vu les articles R-421-14 et R-421-33 du code de l'Éducation relatifs à la composition du Conseil d'Administration des Collèges et des Lycées,

Vu la délibération n°2014-09-04/13 du 9 avril 2014 portant désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Martin Luther King,

Vu la délibération n°2014-09-04/14 du 9 avril 2014 portant désignation de trois représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Lycée Franco-Allemand,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, tire les conséquences des modifications introduites par les lois n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en précisant les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales dans le conseil d'administration (CA) des établissements publics locaux d'enseignement (EPL),

Vu la délibération n°2014-11-24/1 du 24 novembre 2014 modifiant les délibérations précédentes portant désignation de deux représentants titulaires et suppléants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Lycée Franco-Allemand et du collège Martin Luther King, ainsi qu'un qu'un représentant titulaire et 1 suppléant au sein du Conseil d'Administration du collège du Lycée Franco-Allemand,

Vu la délibération du 10 février 2015 de la CAVGP désignant, comme elle en a le droit, un représentant titulaire et suppléant au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) situés sur le territoire (15 collèges et 12 lycées), prérogatives dont elle n'avait pas usé lors du précédent mandat.

Considérant que ces désignations sont venues restreindre à nouveau le nombre de représentants de la Commune de Buc au sein de ces instances,

Considérant en conséquence, qu'il convient de délibérer de nouveau pour désigner au sein du conseil municipal :

- 1 seul représentant titulaire et suppléant pour siéger au sein du CA du Lycée Franco-Allemand et du collège Martin Luther King
- 1 représentant titulaire et suppléant pour siéger au sein du CA du collège du Lycée Franco-Allemand.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE, comme représentants de la commune :

Au sein du Conseil d'administration du Lycée Franco Allemand,
au titre du lycée :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme CHABILAN	Mme MORELLI

Au titre du collège :

Membres titulaire	Membres suppléant
Mme GAULIER	M. COLLEEMALLAY

Au sein du Conseil d'Administration du collège Martin Luther King

Membres titulaires	Membres suppléants
M. MATHEY	Mme LEON

DIT que la délibération n°2014-11-24/13 adoptée par le Conseil Municipal du 24 novembre 2014 est rapportée.

2015-03-30/13 Autorisation donnée au Maire pour lancer la procédure d'appel d'offres et attribuer le marché restauration scolaire et municipale

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code des marchés publics,

Vu le marché public n°11-10 relatif à la restauration municipale dont la signature a été autorisée par délibération n°2011-04-04/9 du 5 avril 2011 à la société SOGERES domiciliée 42-44 rue de Bellevue - 92 513 BOULOGNE-BILLANCOURT cedex pour une durée de 4 ans pour les deux lots,

Vu les avenants n°1 et n°2 en date, respectivement, du 14 décembre 2011 et 26 septembre 2014,

Considérant que ce marché en cours d'exécution arrive à échéance le 30 septembre 2015,

Considérant que différents types de repas sont servis sur la commune selon la répartition suivante :

- environ 110 000 repas servis aux enfants des écoles primaires, des centres de loisirs municipaux, de l'Espace Jeunes en liaison chaude et des multi-accueils en liaison froide,
- environ 12 000 repas servis aux adultes fréquentant les restaurants scolaires et le restaurant administratif en liaison chaude,
- environ 5 500 repas servis aux seniors de la commune dont 3 500 au titre des portages à domicile en liaison froide,
- environ 25 000 goûters servis dans les centres de loisirs et les crèches,

Considérant que la commune dispose d'une cuisine destinée à la production de repas de restauration collective qu'elle met à disposition du prestataire retenu au terme de la procédure dans les conditions prévues par le cahier des charges du marché,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation relative la passation d'un marché public pour la restauration municipale,

AUTORISE le Maire à signer, avec l'entreprise retenue au terme de la procédure, tous documents relatifs à la conclusion de ce marché dans le respect du Code des Marchés Publics,

DIT que les crédits seront ouverts aux budgets des exercices concernés.

2015-03-30/14 Demande de subvention au Fonds National de Prévention pour la démarche d'évaluation des risques professionnels

Rapporteur : M. le Maire

Vu les articles L.4121-1 et L.4121-2 sur les mesures à la charge de l'employeur pour assurer la sécurité et protéger la santé mentale et physique des travailleurs,

Vu l'article R 4121-1 du Code du Travail, retranscrit dans le décret du 5 novembre 2001, prescrivant l'élaboration d'un document recensant les résultats de l'évaluation des risques par unité de travail,

Vu le décret 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail,

Vu l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001 instituant le Fonds Nationale de Prévention,

Vu la décision du Maire n°14-145 de signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Ile de France une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention à compter du 1^{er} janvier 2015 afin d'assister la collectivité dans sa démarche d'évaluation des risques professionnels tant physiques que psychologiques, dans la mise en place d'un plan de prévention des risques, dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail,

Vu la présentation de la démarche d'évaluation des risques professionnels aux membres du Comité Technique Paritaire réuni le 4 mars 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Fonds National de Prévention une subvention pour la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques

PRECISE que la commune de Buc s'engage à saisir les arrêts de travail de ses agents dans le logiciel PRORISQ

DIT que la subvention obtenue sera inscrite au budget de la commune dès sa notification.

DIT que les crédits nécessaires à la mise en place des actions préconisées seront ouverts sur les prochains exercices budgétaires.

2015-03-30/15 Bail emphytéotique à intervenir avec le SIAVB en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de jardins familiaux sur la parcelle cadastrée AC12

Rapporteur : M. BERTHELOT

Considérant la volonté de la commune d'obtenir la maîtrise de la parcelle AC12 situé au bord de la Bièvre, propriété du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) afin d'y aménager, selon ses propres règles, plusieurs jardins familiaux,

Considérant que la délivrance du permis de construire en zone d'assainissement collectif a entraîné la réalisation de travaux d'extension du réseau communal d'eaux pluviales et d'eaux usées afin de permettre le raccordement des futures habitations dans de bonnes conditions,

Vu le projet de bail emphytéotique rédigé à cet effet et ayant pour objet de mettre gracieusement à la disposition de la Commune et pour une durée de 20 ans, la parcelle susvisée, afin que la Commune puisse mettre en place dans la continuité des parcelles à proximité lui appartenant, un projet global de création et de réaménagement des jardins familiaux,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,
(M. BERTHELOT ne souhaitant pas prendre part au vote).

APPROUVE les termes du bail emphytéotique administratif à intervenir avec le SIAVB afin de permettre à la commune d'y aménager plusieurs jardins familiaux.

AUTORISE le Maire à signer ledit bail et tous les documents qui s'y rapportent en vue de sa mise en application.

2015-03-30/16 Soutien à la candidature de Terre & Cité au programme LEADER 2014-2020

Rapporteur : M. BERTHELOT

Considérant que l'association Terre & Cité a pour objet de « Pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le Plateau de Saclay et ses vallées et préserver et mettre en valeur le patrimoine associé : naturel, forestier, bâti, hydraulique, culturel »,

Considérant que l'Association Terre & Cité a exprimé son intention d'être candidat pour le Plateau de Saclay et ses Vallées attenantes au programme européen LEADER, dans la perspective des nouvelles contractualisations 2014-2020.

Considérant qu'à l'instar des Communes et intercommunalités situées dans le périmètre, la Commune de Buc souhaite donc s'associer à Terre & Cité pour une candidature au programme LEADER 2014-2020 du Plateau de Saclay et ses vallées attenantes,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPORTE son soutien à la candidature de Terre & Cité au programme LEADER pour la programmation 2014-2020

APPROUVE la constitution d'un groupe de travail d'Action Locale à l'échelle du Plateau de Saclay et de ses vallées, délimité par le périmètre de l'Association Terre & Cité.

2015-03-30/17 Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Mme ESPINOS

Vu la délibération n° 2014-09-22-2 adoptant le règlement intérieur du conseil municipal,

Considérant le souhait de modifier l'article 42 du règlement intérieur du conseil municipal traitant du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale afin notamment :

- qu'il puisse intégrer les possibles mouvements politiques durant la mandature,
- tout en veillant à présenter un caractère suffisant, cohérent et juste.

Sur proposition du Premier Maire-Adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 voix contre (Mme MORELLI Elisabeth, M. DANJOU Jean-Marie, M. HILAIRE Jean-Christophe, M. GRASSET Stéphane, Mme PLANTIER Sylvie)

ADOpte le règlement du Conseil Municipal modifié.

Questions diverses

M. le Maire fait un point sur la situation de l'emploi à Buc :

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au 15 mars 2015 : 187

Répartis de la manière suivante : 93 hommes et 94 femmes

Dont 133 indemnisables et 54 non indemnisables

Situation au 2 février 2015 : 191

Création d'un groupe de travail sur le Fort de Buc

M. le Maire propose de limiter la participation à une dizaine de membres maximum.

En dehors de Monsieur le Maire et du président du groupe de travail, il est proposé de rassembler :

- 4 élus du Groupe Agir pour Buc,
- 2 élus n'appartenant pas à la majorité municipale.

Personnalités extérieures proposées :

- 1 représentant des AVB
- 1 représentant de l'association Haut et Fort de Buc
- 1 représentant de la résidence Pasteur
- 1 représentant de la résidence Villereine
- 1 représentant de la résidence Buc-la-Jolie

Point sur le groupe de travail Urbanisme


Monsieur le Maire rappelle la liste des élus qui se sont portés volontaires pour être membres du groupe de travail « Urbanisme ».

- Mme ESPINOS,
- M. MATHEY,
- Mme DESCHAMPS,

- M. DE LARMINAT,
- M. JOURDAN,
- Mme DUPRIET,
- Mme WEISS,
- M. HULLOT,
- M. DANJOU,
- M. GRASSET
- M. BERTHELOT
- M. CHAMBON
- Mme GOURLAY
- M. COLLEEMALLAY

M. le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 18 mai 2015.

Fait à BUC, le 31 mars 2015

Le Maire,

Jean-Marc LE RUDULIER

